
Doctorat continuum d'études en psychologie (profil Intervention)

2

Personne ressource: Claire Montplaisir

Bureau du registraire

1

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

1

819 376-5011, poste 3504

www.uqtr.ca

0

Grade: Docteur en psychologie (D.Ps.)

Crédits: 120

Présentation

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

En bref

Le profil Intervention s'adresse à une clientèle de futurs psychologues se consacrant à temps plein au domaine de la pratique professionnelle. En plus du travail d'évaluation et d'intervention psychologiques, le diplômé pourra agir comme consultant, superviseur et gestionnaire dans les milieux de pratique et produire un type de savoir lié directement aux clientèles avec lesquelles il travaille. De plus, il pourra communiquer son savoir et savoir-faire dans un poste lié à l'enseignement collégial ou universitaire.

Dans le profil Intervention, c'est surtout par le biais d'un maillage étroit entre le développement de la pratique professionnelle et la production d'un savoir scientifique axé sur des problématiques uniques et singulières vécues dans ses internats que l'étudiant sera formé à répondre de manière adéquate aux défis des milieux. Le profil Intervention dispense une formation intégrée où la formation à l'intervention est intimement liée au développement et à la production d'un savoir scientifique pour qu'il en résulte un psychologue clinicien capable d'intervenir auprès de diverses clientèles et capable de produire et de communiquer, à partir de sa pratique professionnelle, un savoir scientifique. Sa formation au développement d'un savoir scientifique est imbriquée dans sa formation clinique, et ce, tout au long de son programme d'étude.

Objectifs du programme

L'objectif général du profil Intervention est de favoriser une formation axée à la fois sur l'identité du psychologue professionnel et la diversité des compétences.

De manière plus spécifique, le profil Intervention du doctorat continuum d'études en psychologie permettra de :

- former un psychologue praticien apte à évaluer et intervenir auprès de diverses clientèles en s'appuyant sur les connaissances scientifiques de la discipline et sur une connaissance approfondie des besoins et caractéristiques des milieux;
- former un psychologue praticien capable de produire et de communiquer un savoir scientifique à partir de sa pratique professionnelle;
- former un psychologue capable d'assumer le rôle de consultant, de superviseur et de gestionnaire.

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du Département de psychologie.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

La capacité d'accueil des deux programmes de doctorat clinique réunis (2110 et 2121) est maintenue à 35 étudiants. Pour le 2110, le contingentement est fixé à 30 étudiants.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Temps complet et temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er février. Les pièces doivent être déposés le 2 février.

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat en psychologie ou d'une discipline connexe, incluant les cours du tronc commun requis par l'Ordre des psychologues du Québec (42 crédits) avec une moyenne cumulative de 3,5 (sur 4,3). Pour un baccalauréat dans une autre discipline que connexe, un minimum de 60 crédits en psychologie (équivalents d'une majeure) sera exigé.

Les candidats qui ne répondraient pas à tous les critères, mais qui ont un baccalauréat en psychologie ET qui sont membres de l'Ordre des Psychologues du Québec, pourront être considérés par le Comité de programme.

La direction de programme peut exiger que le candidat se présente en entrevue ou se soumette à des tests pour évaluer certaines aptitudes ou habiletés reliées aux critères d'évaluation.

Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er février. Les pièces doivent être déposés le 2 février

Les candidats de l'international seront considérés s'ils possèdent une formation en psychologie équivalente aux 42 crédits de tronc commun exigés par l'Ordre des psychologues du Québec, auxquels s'ajoutent l'équivalent de 18 crédits supplémentaires de formation en psychologie.

Base études hors Québec

Être détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un diplôme de master 1)

ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. Des cours d'appoint ou une propédeutique pourraient être exigés. Une moyenne cumulative de 13,5/20 est exigée.

Modalités de sélection des candidatures

Les candidats sont évalués sur la base du dossier soumis.

La direction de programme peut exiger que le candidat se présente en entrevue ou se soumette à des tests pour évaluer certaines aptitudes ou habiletés reliées aux critères d'évaluation.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (27 crédits)

GDR6003 Éthique professionnelle et problèmes légaux

GPS6012 Fondements épistémologiques de l'évaluation et de l'intervention en psychologie

PCL6048 Consultation et supervision

GPS6008	Séminaire avancé en psychopathologie
PCL6058	Conduite de l'évaluation et psychodiagnostic
PCL6073	Psychopharmacologie clinique
GPS6016	Activité de synthèse
GPS6020	Communication scientifique et professionnelle
SRP6027	Séminaire lié à l'essai ou à la thèse

Cours optionnels (69 crédits)

L'étudiant doit réaliser cinq activités choisies parmi les practica et internats suivants (39 crédits) :

Un practicum 1a (4 crédits) :

PCL6093	Practicum 1a : initiation à l'évaluation psychologique et à l'intervention (4 crédits) (PCL6085 ou PCL6087)
PCL6105	Practicum 1a en neuropsychologie clinique (4 crédits) (PCL6063; PCL6097)

Un practicum 1b (5 crédits) :

PCL6094	Practicum 1b : initiation à l'évaluation psychologique et à l'intervention (5 crédits) (PCL6093)
PCL6106	Practicum 1b en neuropsychologie clinique (5 crédits) (PCL6105)

Un practicum 2a (4 crédits) :

PCL6095	Practicum 2a en psychologie clinique (4 crédits) (PCL6094)
PCL6107	Practicum 2a en neuropsychologie clinique (4 crédits) (PCL6106)

Un practicum 2b (5 crédits) :

PCL6096	Practicum 2b en psychologie clinique (5 crédits) (PCL6095)
PCL6108	Practicum 2b en neuropsychologie clinique (5 crédits) (PCL6107)

Un internat (21 crédits) :

PCL6077	Internat en psychologie clinique (21 crédits) (PCL6076 ou PCL6096)
PCL6103	Internat en neuropsychologie clinique (21 crédits) (PCL6102 ou PCL6108)

L'étudiant doit réaliser deux activités en Instrument d'évaluation parmi celles de la liste suivante (6 crédits):

PCL6062	Instruments psychométriques auprès de diverses populations
PCL6063	Évaluation en neuropsychologie clinique chez l'adulte
PCL6064	Instruments pour l'évaluation de groupes et de systèmes
PCL6065	Séminaire en évaluation psychologique
PCL6078	Séminaire lié à l'évaluation de l'enfant et la famille
PCL6079	Rorschach II
PCL6091	Questions approfondies d'expertise I
PCL6097	Évaluation en neuropsychologie clinique chez l'enfant

Une activité parmi les suivantes (3 crédits):

PCL6074	Séminaire avancé en neuropsychologie clinique
PCL6081	Séminaire avancé spécialisé en enfance
PCL6082	Séminaire avancé spécialisé en adolescence
PCL6083	Séminaire avancé spécialisé sur l'adulte et la personne âgée
PCL6084	Troubles graves de la personnalité et comportement violent: aspects psychodynamiques

L'étudiant doit réaliser trois activités choisies parmi celles des deux blocs suivants (9 crédits):

Premièrement, une activité parmi les deux de la liste ci-dessous (3 crédits):

SRP6018	Application et interprétation des techniques statistiques en psychologie
SRP6019	Stratégies d'analyse quantitative en psychologie I

Deuxièmement, deux activités choisies parmi les suivantes (6 crédits):

GPS6011	Planification et évaluation de programme
GPS6013	Protocoles à cas unique(s)
PSY6006	Revue systématique et méta-analyse

- SRP6012 Praxéologie et recherche-action
- SRP6013 Fondements et méthodes de la recherche qualitative
- SRP6020 Stratégies d'analyse quantitative en psychologie II (SRP6018 ou SRP6019)
- SRP6024 Elaboration d'instruments de mesure
- SRP6025 Méthodes de recherche expérimentales, quasi-expérimentales et corrélationnelles
- SRP6028 Méthodes d'observation directe des comportements

L'étudiant doit réaliser douze crédits parmi les cours en Intervention (12 crédits):

Intervention individuelle (6 crédits):

- PCL6049 Méthodes d'intervention auprès de l'enfant
- PCL6050 Méthodes d'intervention auprès des adolescents
- PCL6051 Méthodes d'intervention auprès de l'adulte
- PCL6052 Méthodes d'intervention auprès des personnes de 50 à 100 ans
- PCL6056 Méthodes d'intervention en neuropsychologie clinique

Intervention auprès de groupes ou systèmes (3 crédits):

- PCL6053 Méthodes d'intervention auprès du couple et de la famille
- PCL6054 Psychothérapie de groupe

Intervention dans un champ de pratique (3 crédits):

- ANI6002 Laboratoire de neuroanatomie (1 crédit)
- PCL6085 Méthodes d'intervention d'approche cognitivo-comportementale
- PCL6087 Méthodes d'intervention d'approche psychodynamique
- PCL6104 Anatomie du cerveau appliquée à la neuropsychologie (2 crédits)

Cours complémentaires (6 crédits)

L'étudiant doit réaliser six crédits parmi les suivants, ou dans la banque de cours de cycles supérieurs. Notez que certains cours du bacc en psychologie peuvent être choisis sous réserve de l'approbation du responsable de programme.

Crédits de recherche (18 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 18 crédits.

Travail de recherche

Essai (18 crédits)

L'essai doctoral du programme 2110 (D.Ps.) de 18 crédits est un exposé écrit provenant de la production d'une recherche (qu'elle soit clinique, appliquée ou théorique). L'essai doit démontrer la capacité de l'étudiant à contribuer à l'évolution de son domaine d'étude. Ce domaine de recherche pourrait être lié à la pratique professionnelle de la psychologie prise au sens large (évaluation, intervention, formation, supervision, etc.). Il s'agit de réaffirmer que la formation du D.Ps. est un tout cohérent comprenant les cours, les stages et l'essai, dont l'axe central est la formation d'un professionnel compétent.

Autres renseignements

Pour toute question ou demande d'information, nous vous invitons à contacter l'un des codirecteurs du programme aux coordonnées suivantes:

Colette Jourdan-Ionescu, Ph.D., Professeur
dir.cycles.sup.psychologie@uqtr.ca
Codirectrice du programme
Département de psychologie
819 376-5011 poste 3550

Michael Cantinotti, Ph.D., Professeur
dir.cycles.sup.psychologie@uqtr.ca
Codirecteur du programme

Règlements pédagogiques particuliers

Cours obligatoire pour obtenir le diplôme de doctorat

L'Ordre des psychologues du Québec exige maintenant que tous les étudiants ayant terminé un doctorat clinique en psychologie possèdent la compétence "relations interpersonnelles". Cette compétence peut être atteinte par le cours PSY1020 Relation d'aide du baccalauréat en psychologie de l'UQTR. Tout étudiant qui n'aura pas complété un cours équivalent lors de son baccalauréat devra obligatoirement le faire à l'intérieur de son cheminement doctoral. Ce cours (PSY1020) pourra être inclus comme cours complémentaire.

Accès à l'internat

Avant que l'étudiant soit autorisé à présenter sa candidature à un milieu d'internat, son essai doctoral doit être considéré comme suffisamment avancé par son directeur de recherche, puis doit être approuvé par le directeur du comité de programmes. L'étudiant devra remettre au secrétariat des études de cycles supérieurs du Département de psychologie le formulaire relatif à l'état d'avancement de son travail de recherche au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'internat tel que prévu au cheminement de l'étudiant. Ce règlement pédagogique particulier entre en vigueur à compter de la session d'automne 2017, et s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat continuum d'études en psychologie (profil intervention - 2110).

Critères d'exclusion

L'étudiant doit obligatoirement réussir l'ensemble de ses activités de formation pratique afin de maintenir son admission à son programme d'études donnant accès au permis de l'OPQ, qu'il s'agisse du programme 2110, 2121 ou d'éventuels programmes. En l'occurrence, un échec à l'une ou l'autre des activités suivantes entraîne l'exclusion de l'étudiant de son programme d'études pour une période d'un (1) an : PCL6093, PCL6094, PCL6095, PCL6096, PCL6077 (practica et internat du parcours en psychologie clinique); PCL6105, PCL6106, PCL6107, PCL6108, PCL6103 (practica et internat du parcours en neuropsychologie clinique).

Advenant une réadmission de l'étudiant dans son programme de doctorat à la suite d'un échec à une activité de formation pratique, l'étudiant qui obtiendra un deuxième échec à l'une ou l'autre de ces activités se verra exclu définitivement de son programme ou de tout autre programme donnant accès au permis de l'OPQ.

Ce règlement s'applique aux practica et aux internats s'effectuant dès l'automne 2018.

Seuil de réussite des practicum :

Le seuil de réussite des cours Practicum (PCL6093, PCL6105, PCL6095, PCL6107, PCL6077, PCL6103) est fixé à C. En deçà de cette note l'étudiant se voit attribué un échec.

Rapport trimestriel

Pour tous les étudiants du programme 2110, le rapport d'évaluation est obligatoire et est trimestriel.

L'étudiant qui a obtenu des résultats insatisfaisants à trois occasions lors de l'évaluation trimestrielle de ses activités de recherche, ou de stage peut être assujéti à des restrictions dans la poursuite de son programme, voir en être exclu.